



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Ville de Bruxelles**  
Département Urbanisme  
Section Autorisations  
**Madame V. Mosquera**  
**Directrice**  
Boulevard Anspach, 6  
**B - 1000 BRUXELLES**

V/Réf. : S527/2021 (corr. : Olivier Picard )  
N/Réf. : AA/AH/BXL22811\_681\_PU\_St\_Jean\_43  
Annexe : /

Bruxelles, le 23/11/2021

**Objet :** BRUXELLES. Rue Saint-Jean, 43. Demande de permis d'urbanisme portant sur la subdivision et la rénovation de l'immeuble.

**Avis de la CRMS**

Madame la Directrice,

En réponse à votre courrier du 28/10/2021, nous vous communiquons l'avis formulé par notre Assemblée en sa séance du 10/11/2021, concernant le point sous rubrique.

La demande concerne la rénovation et la subdivision d'une maison de rapport de style néoclassique située 43, rue Saint-Jean, *inscrite à l'Inventaire du patrimoine architectural et comprise dans la zone de protection de la galerie Bortier.*



*Photo de la façade et plans de la situation projetée des façades avant et arrière issus de la demande*

Le projet vise la subdivision du bien en 2 logements avec maintien du rez-de-chaussée commercial ainsi que l'aménagement d'un balcon au 2<sup>e</sup> étage en façade arrière et la rénovation de l'enveloppe extérieure. Il porte également sur la mise en conformité de la cour.

Selon la Commission, ce projet n'aura pas d'incidences patrimoniales négatives sur le bien classé situé à proximité directe, ni sur la valeur intrinsèque du bien concerné. Les travaux de façade devront

1/2

cependant être réalisés selon les règles de l'art et avec le soin du détail que mérite ce type d'architecture. Ceci est d'autant plus important que la maison s'intègre dans un front bâti néoclassique particulièrement homogène. Le dossier reste à compléter sur ce point (typologie des menuiseries et techniques de mise en œuvre).

Quant à la couverture de la cour et les transformations proposées en façade arrière, elles relèvent d'un examen urbanistique plutôt que patrimonial et la CRMS ne s'est pas prononcée à ce sujet.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



C. FRISQUE  
Président

c.c. : [tjacobs@urban.brussels](mailto:tjacobs@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [bannegarn@urban.brussels](mailto:bannegarn@urban.brussels) ;  
[olivier.picard@brucity.be](mailto:olivier.picard@brucity.be) ; [commissionconcertation.urbanisme@brucity.be](mailto:commissionconcertation.urbanisme@brucity.be) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be) ;  
[cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advises@urban.brussels](mailto:urban_avis.advises@urban.brussels)